

# Projet séance Agglo EXTRA – Mercredi 23 juillet 2025

**pour approbation**

Province de Québec  
Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel

24 juillet 2025, 14h45 JLA  
24 juillet 2025 14h48 mpp

Procès-verbal de la séance **extraordinaire** du conseil de l'Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel dûment convoquée et tenue le mercredi 23 juillet 2025, à 15 h.

Sous la présidence de monsieur Gilles Boucher, maire de la municipalité centrale Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson et en présence de la directrice générale adjointe, madame Marie-Pier Pharand et de la greffière, madame Judith Saint-Louis, étaient présents et formant quorum, les conseillers suivants : monsieur Raymond Saint-Aubin, madame Joan Raymond, monsieur Michaël Vangansbeck, monsieur Daniel Beaudoin (participant à distance), madame Johanne Lepage, monsieur Alexandre Morin (participant à distance) et monsieur Frank Pappas.

## ORDRE DU JOUR

1. Ouverture et constatation du quorum.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de l'Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel tenue le 21 juillet 2025, à 18 h 30.
4. Dépôt, présentation et avis de motion du projet de règlement # AG-051-2025 décrétant la modification de l'annexe A du décret numéro 1065-2005.
5. Dépôt, présentation et avis de motion du projet de règlement # AG-058-2025 décrétant la modification de l'annexe B du décret numéro 1065-2005.
6. Mandat pour services professionnels – Caractérisation et CA en vue de la démolition du bâtiment Pavillon Violette-Gauthier – 70, chemin Masson – Dossier # TP-202502-020.
7. Période de questions.
8. Clôture et levée de la séance.

### 1. OUVERTURE ET CONSTATATION DU QUORUM

Le président, monsieur Gilles Boucher, souhaite la bienvenue aux membres et constate le quorum complet à 8 membres.

AG-1351-07-2025

### 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

ATTENDU que les membres du conseil ont tous reçu un projet d'ordre du jour joint à la convocation à la présente séance ordinaire du conseil d'agglomération ;

ATTENDU que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Gilles Boucher ce qui suit :

QUE l'ordre du jour soit et est approuvé tel que présenté.

Le conseiller, monsieur Frank Pappas, demande le vote.

Le vote sur l'ordre du jour tel que présenté :

Pour : 3 (M. Daniel Beaudoin, M. Alexandre Morin et M. Gilles Boucher)

Contre : 3 (M. Raymond Saint-Aubin, M. Michaël Vangansbeck et M. Frank Pappas)

Abstention : 2 (Mme Joan Raymond et Mme Johanne Lepage) malgré l'intervention de la greffière, Mme Judith Saint-Louis et de la directrice générale adjointe, Me Marie-Pier Pharand, précisant l'obligation de voter.

CONSIDÉRANT l'égalité des voix, la résolution est réputée « rejetée » pour défaut de majorité pour la proposition de l'ordre du jour sans changement.

La proposition d'adoption de l'ordre du jour avec les retraits des points # 4, # 5 et # 6 est alors ADOPTÉE pour procéder aux autres points.

**Projet séance Agglo EXTRA – Mercredi 23 juillet 2025  
pour approbation**

3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE L'AGGLOMÉRATION DE SAINTE-MARGUERITE-ESTÉREL TENUE LE 21 JUILLET 2025, À 18 H 30.

ATTENDU que tous les membres du conseil ont obtenu une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération tenue le 21 juillet 2025 dans les délais prescrits pour procéder à son approbation ;

ATTENDU que les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Gilles Boucher et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et ADOPTÉ ce qui suit :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de l'Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel tenue le lundi 21 juillet 2025, à 18 h 30, soit et est approuvé tel que rédigé.

4. DÉPÔT, PRÉSENTATION ET AVIS DE MOTION DU PROJET DE RÈGLEMENT # AG-051-2025 DÉCRÉTANT LA MODIFICATION DE L'ANNEXE A DU DÉCRET NUMÉRO 1065-2005.

Ce sujet est retiré de l'ordre du jour.

5. DÉPÔT, PRÉSENTATION ET AVIS DE MOTION DU PROJET DE RÈGLEMENT # AG-058-2025 DÉCRÉTANT LA MODIFICATION DE L'ANNEXE B DU DÉCRET NUMÉRO 1065-2005.

Ce sujet est retiré de l'ordre du jour.

6. MANDAT POUR SERVICES PROFESSIONNELS – CARACTÉRISATION ET CA EN VUE DE LA DÉMOLITION DU BÂTIMENT PAVILLON VIOLETTE-GAUTHIER – 70, CHEMIN MASSON – DOSSIER # TP-202502-020.

Ce sujet est retiré de l'ordre du jour.

7. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question écrite n'avait été reçue pour cette séance et le président n'a pas traité de questions.

AG-1352-07-2025

8. CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Étant 15 h 17, IL EST PROPOSÉ par monsieur Gilles Boucher et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et ADOPTÉ de clore et de lever la séance.

« Je, Gilles Boucher, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions excepté la résolution numéro AG-1351-07-2025 pour laquelle j'exerce le droit de veto conformément à l'article 53 de la Loi sur les cités et villes. ».



Monsieur Gilles Boucher  
Président

27/07 11h50



Madame Judith Saint-Louis  
Greffière

Séance enregistrée vidéo et son  
/jsl